



Duc Joudy 26. Juillet 1753

Presents

M. de Rabaudy. V. P.
M. Darquier
Dom Bon
M. Dourrier
M. Laillard
M. Marcovelle
M. de l'Amant

M. Fronton
M. de Raymond
M. Lurle
M. Dhelier
M. de Szymainin
M. Labbe de lapte
M.

Adjoins

M. d'Espérance

M. Meynard et M. de Bourques designés pour parler
à cette séance n'ont point assisté. Et comme aucun de ceux
qui étoient au commencement de l'assemblée ne se sont
trouvés disposés à les remplacer, on a lu dans le XVII^e
Tome des mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions
le second mémoire de M. Duclos sur l'origine et les
révolutions de la Langue française

Cette Lecture adonné lieu à une discussion académique
par rapport à la Langue gasconne. M. de l'Amant a dit
qu'elle ne seroit pas indigne que quelqu'un des nos académiciens gascons
fût pour elle ce que M. Duclos a fait en faveur de la Langue
française. Il n'avoit pas remonter à l'origine de cette
dernière, sans reconnaître que la Gasconne lui en étoit antérieure,
et qu'elle a beaucoup emprunté de lui. que des légères
recherches suffiroient pour établir, que ce Gascon duquel nous
faisons si peu de cas, et que nous regardons comme un jargon
insouffrant, un patois grossier et abject est une véritable Langue
fine, délicate, harmonieuse, élégante, énergique; qui a ses
regles, ses principes et ses beautés particulières. Que pour s'en
convaincre il suffiroit de se rappeler que c'est à un poëte
Gascon que la plus ancienne des Académies, qui subsistent à
longtemps dispersés ses Ouvrages, le que les Gordouli, les.
Et qu'il se font encore admirer de ceux même qui ne sont
certainement de sentir qu'une partie de leur s'ex, font reconnaître

Disgrace
des avantages
de la Langue

Combien cette Langue étoit digne d'une telle distinction. mais outre Les bons ouvrages de ce genre, que l'impression nous a conservés, combien d'Excellentes piéces fugitives et de chansons surtout (dont L'antiquité s'est fait honneur) n'auroit on pas araporter si un dédain indécou n'auroit fait négliger auos siens Le soin utile de les transmettre à la Postérité. Il s'est fait même encore de bonnes piéces Gascones de quelques unes desquelles M. de L. amand a fait mention. Et quand nous serions plus riches que nous ne sommes en Excellents ouvrages françois, seroit ce dit il un raison de mépriser ces Richesses originales et d'un caractere si particulier. Car on ne peut refuser au Gascon un genie propre et qui n'est qu'à lui. Ce seroit donc à conclure M. de L. amand, un soin Louable que d'Entreprendre L'histoire de L'origine et des Révolutions de cette Langue et d'en donner les degres et les Principes. Surtout s'il on ajoutoit à ce travail un Recueil des meilleurs ouvrages Gascons, qui nous parétent Imprimés et qu'on pourroit recouvrer.

Après avoir Loué L'zèle Desintéressé de M. de L. amand, pour une Langue qui Lui est Etrangere, M. de Puymaurin a dit queloin de chercher à rendre Le Gascon en honneur parmi nous il seroit bien plus à désirer qu'on peut abotir absolument L'usage d'une Langue qui nous fait éprouver tant de difficultés dans la construction et la prononciation exacte du françois, qu'il n'est pas rare de voir que quelques Etrangers Le parlent plus correctement que nous.

Chacune de ces deux opinions a eu ses artisans. ceux qui penent comme M. de L. amand, ont ajoutés que le mauvais françois que le peuple parle dans les Provinces et même à Paris est peut être un plus grand obstacle que le Gascon à la pureté de notre Langue. Des oreilles médiocrement délicates, disent ils, sont plus sensibles au vice d'une expression ou d'une prononciation Gascone, qu'à celui d'une mauvaise construction françoise ou d'un accent oatrié; Et par cette raison il leur est moins facile de se défendre de ces derniers Defauts qu'il leur seroit plus choquant de pouvoir en gêner.

De la Cour et même pour ceux de la Ville qui ont véritablement
 le génie de leur Langue. Mais si nous connoissons bien
 les principes et les Regles du Gascon, La comparaison de
 ces Regles avec celles du François, nous feroient sentir le vrai
 génie de chacune de ces Langues et nous empêcheroit
 par là le plus souvent d'attribuer à l'une, comme nous le
 faisons quelque fois de certains et de certains de parler et
 même de certaines expressions qui ne peuvent convenir qu'à l'autre.
 Car ces fautes ainsi que celles que nous faisons dans la
 prononciation viennent bien moins de l'usage du Gascon
 que des mauvaises habitudes que nous nous sommes contractées
 dans l'enfance ceux qui nous parlent mal le François.
 Et l'on remedieroit en grande partie à cet Inconvénient
 si l'on remettoit le Gascon en honneur parmi nous, parce
 qu'à lors il red deviendrait presque l'unique Langue de tous
 ceux qui ne seroient parents de parler purement le
 François.

Pour faire voir qu'à lors ces deux Langues n'auroient
 plus rien d'incompatible et pour prouver qu'on les
 entendit toujours parler purement l'une et l'autre, -
 que le Grec, le Latin, l'Italien, l'Espagnol &c. ne
 nuisent au François, on a rapporté l'exemple de trois
 personnes de qualité, qui après avoir reçu leur première
 Education à la Cour, ont appris le Gascon dans cette Province
 au point de le parler et de le prononcer même aussi exacte-
 ment que les Gascons; Sans que la pureté de leur prononciation
 ni de leur contraction Française, ait paru altérée en faveur
 que l'on que aux oreilles des plus délicates de leur retour
 à Paris. La seule précaution qu'on avoit employée -
 pour cela, c'est d'être soigneux que chacune de ces Langues
 fut toujours parlée purement devant eux.

Quoi que toutes ces raisons en faveur du Gascon
 n'aient pas demeuré sans réplique, M. de S. Amant a
 été prié de vouloir bien commencer lui même l'exécution
 du plan qu'il avoit proposé par rapport à cette Langue
 de laquelle il a acquis une assez bonne connoissance pour effectuer

se de venir avec les secours qu'il en a portés de se procurer.

M de Mainbray
nommé correspondant
du secrétaire

En suite on a été au scrutin pour la nomination de
M de Mainbray ala Correspondance, pour laquelle il avoit
été proposé dans l'assemblée précédente, le par une suite
des dispositions favorables qu'on avoit fait paroitre alors
il a été unanimement nommé correspondant du secrétaire.

L'abbé de Sault Secr. perp.

Du Jeudi 2. Aoust 1753.

Présents

M. de Rabauoy V. P.

M. Reboutier

M. Marcovelle

M. D'Heriot

M. de Mainbray corresp.

M. Carle

M. de l'Amant

Dom Sout

M. Sage

M. Fronton

M. de Cauteville

M. l'abbé de Sault

ad joints

M. Dufour

M. Francain

C'est été aujourd'hui M. Fronton et M. de Sijmaurin
à remplir la séance, Le premier avoit prevenu son tour
par le memoire qu'il commença Le 8 juillet dernier. M. de
Sijmaurin n'a pas assisté à l'assemblée. M. Reboutier
à qui des occupations d'Etat n'avoient pas permis de se trouver
à l'assemblée d'aujourd'hui paré à laquelle, il eut du parler
à lui aujourd'hui un memoire sur l'origine des Testaments.

R. M. Tom.

Page

sur l'origine des
Testaments

P. M. Reboutier

Quoique ce memoire ait paru également intéressant par son
sujet et par la maniere dont il est écrit, on n'en donnera
point d'extrait à cause que l'auteur qui n'avoit que les
minutes ne l'a pas encore remis.

R. M. Tom. III

Page 261

sur les Chevaliers
Romains

par Dom Sout

Après la lecture de ce memoire Dom Sout a communiqué
celle de l'admission sur les Chevaliers Romains qui a
concouru cette année pour le Prix de l'Académie Royale des
Inscriptions et belles Lettres. L'auteur a été prié de vouloir bien
continuer dans la prochaine séance cette intéressante lecture
qui n'a pu être finie aujourd'hui. L'abbé de Sault Secr. perp.